

**MAIRIE
DE
GENERARGUES**

30140

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL -N°5-**

Du Mardi 10 Novembre 2020

Présents : ASSEMAT Patrice – BOSQUIER Jean-Marc – BRUSCHI Véronique – CAUSSE Hervé - COTTEREAU Marie-Christine – DELMAS Frédérique- GERMAIN Jimmy – GIRARD Philippe – JACOT Thierry – LOPER Jean-Louis - RAPP Vicky – SAUVAGE Jérôme – THIEBLEMONT Laurent – VIELJUS Christophe – ZOBEL Charlotte –

Le Secrétaire de séance: Monsieur ASSEMAT Patrice a été désigné comme **secrétaire de séance.**

1- Approbation du compte-rendu du 23 Juillet 2020.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 23 Juillet 2020. Monsieur VIELJUS demande une modification du point n°3 en précisant que seule la subvention Voyages scolaires : 100€ (1 voyage par an au collège résidant à Générargues) a été votée avec 2 abstentions et 13 voix Pour et non l'ensemble des autres subventions proposées qui ont été votées à l'unanimité.

Le compte-rendu sera modifié et approuvé lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir : la demande de subvention de la Croix Rouge d'Anduze. L'ensemble des conseillers municipaux valide la demande du maire.

2- Détermination du nombre d'adjoints.

Le conseil municipal, vu l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal et considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Générargues est de 15 élus, le nombre des adjoints au maire à ne pas dépasser est de 04.

Considérant que la délibération n°202007002 en date du 03 juillet 2020 n'a créé que deux postes d'adjoint,

Il convient de créer un poste d'adjoint supplémentaire, ce qui porte à trois le nombre de postes d'adjoints.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 09 voix Pour et 06 Abstentions, décide de créer un poste d'adjoint au maire supplémentaire ce qui porte à trois le nombre d'adjoints.

Et charge M. le maire de procéder immédiatement à l'élection de ce poste d'adjoint au maire supplémentaire.

3- Election d'un troisième adjoint.

Le conseil municipal procède au vote du troisième adjoint.

Compte rendu n°5 du Conseil Municipal du 10 Novembre 2020 à 19 heures 00.

Mr JACOT Thierry propose Mr LOPER Jean-Louis comme troisième adjoint.
Aucun autre candidat ne s'est présenté.

MR LOPER Jean-Louis a obtenu 09 (neuf) voix Pour et 06 (six) Abstentions.
Mr LOPER Jean-Louis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint au maire.

4- Transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire fait part du courrier du Préfet du Gard reçu le 12 août 2020 sur le transfert de compétence plan local d'urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014, la communauté d'agglomération deviendra compétente de plein droit en matière de plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 1^{er} Janvier 2021, sauf si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose, à l'unanimité, au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme à la Communauté Alès Agglomération.

5- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un titulaire entre la commune de Générargues et la commune de Mialet.

Monsieur le Maire propose, après avoir demandé l'avis favorable de l'agent, de renouveler sa mise à disposition, à temps partiel, dans les conditions fixées dans la convention à la commune de Mialet à compter du 1^{er} Janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

La convention est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de la part de l'une ou l'autre des parties.

La convention précise les conditions d'emploi du fonctionnaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne l'autorisation au Maire de signer cette convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Mialet.

6- Décision modificative de la M14.

Monsieur Le Maire propose de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
022	16500,00€	012/6411	+ 6500.00€
		012/64168	+ 6500.00€
		012/6451	+ 2500.00€
		012/6453	+ 1000,00€

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Compte rendu n°5 du Conseil Municipal du 10 Novembre 2020 à 19 heures 00.

7- Prime exceptionnelle pour le contrat CUI.

Considérant qu'une prime exceptionnelle a été instituée en faveur des agents titulaires particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Considérant que nous avons un contrat contractuel qui s'est particulièrement mobilisé pendant l'état d'urgence sanitaire,

Monsieur le Maire propose d'octroyer une prime exceptionnelle à notre contrat CUI du fait de son implication ;

Il propose de lui attribuer le versement de la prime exceptionnelle d'un montant de 600,00 euros qui lui sera versée en une seule fois au mois de novembre.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'instaurer cette prime à titre exceptionnel. Prime, non reconductible, qui sera versée au mois de novembre 2020

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

8- Autorisation de signature de la convention transfert Eau via Alès Agglomération.

Monsieur le Maire présente la convention de transfert actif/passif suite à la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des transferts de compétences avec Alès Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne l'autorisation au Maire de signer cette convention.

9- Autorisation de signature de la convention financière pour l'alimentation des points de Défense Extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire présente la convention financière pour l'alimentation des points de Défense Extérieure Contre l'Incendie avec Alès Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne l'autorisation au Maire de signer cette convention.

10- Fonds de concours.

Monsieur le maire a sollicité Alès Agglomération pour une aide de financement dans le cadre des Fonds de Concours pour les intempéries du 19 Septembre 2020.

Cette demande concerne le chemin des Gypières, ainsi que le chemin de Bateiras afin de permettre la réhabilitation de ces voies qui ont été endommagées par les intempéries.

Le montant du projet s'élève à 48 200,00 € HT environ. Ce dossier est en cours d'instruction.

Un projet de réhabilitation des toilettes de l'école est en cours. Le devis s'élève à 15 263,01€HT.

Il fera l'objet d'une demande de fonds de concours à Alès Agglomération.

11- Don de solidarité à une commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante que la Commune de Générargues s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Il propose de verser une aide de 1000.00 euros à la commune de Saint-André de Majencoules, commune sinistrée suite aux intempéries du 20 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 1000.00 Euros à la commune de Saint-André de Majencoules. Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020 compte 6574.

12- Demande d'aide d'urgence.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que sur avis de Monsieur le Trésorier d'Anduze le budget annexe du CCAS a été clôturé au 31 décembre 2015,

Afin de pouvoir pallier à une demande d'aide d'urgence, et après avoir convoqué la commission consultative secours et dots le 03 Novembre 20 dont le procès-verbal est annexé à la délibération, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le droit d'attribuer cette aide à hauteur de 400.00 euros afin d'aider ces personnes pour les frais de scolarité de leur enfant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, se positionne favorablement à cette proposition et fixe le montant de 400.00 euros.

13-Subvention Croix Rouge 2020

Monsieur le Maire, sur demande de la Croix Rouge Française d'Anduze, propose au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention d'un montant de **600,00 €**.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec 15 voix Pour le montant de la subvention proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, il s'est terminé à 19 heures 40.

LE MAIRE

